

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 07

Présents : Mme Charlyne Breton,

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Florent Gignon, Warwick Wilkins, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 04

Absent(es) excusé(es) : Mmes Marianne Cantais, Patricia Simon, Sophie Laurent, Marie-Christine Langrené

Secrétaire de séance : Charlyne Breton

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 22 février 2019

DÉLIBÉRATION N°08/2019 **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - EAU**

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

- Recettes : 1 793.90€
- Dépenses : 2 729.45 €

Soit un déficit de fonctionnement de 935.55€ pour l'année 2018

✓ **Pour la section d'investissement**

- Recettes : - €
- Dépenses : - €
- Restes à réaliser : - €

Soit un résultat néant en investissement pour l'année 2018

Soit un excédent de clôture pour l'année 2018 de 935.55€, auquel il faut ajouter le résultat reporté 2017 de +29 179.12€ en fonctionnement et 25 171.75€ en investissement. Soit un excédent de clôture global de 53 415.32€.

Monsieur le Maire laisse la parole à Warwick Wilkins, doyen d'âge afin de soumettre au vote le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le compte administratif 2018 du service de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi établi. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°09 /2019 **COMPTE DE GESTION 2018 - EAU**

Monsieur le maire présente l'état de consommation 2018 fourni par Monsieur le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2018 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime demande le compte de gestion 2018 du Service de Distribution d'eau potable et d'Assainissement à Monsieur le Receveur de Neufchâtel-en-Bray conforme à l'état de consommation 2018 fourni et le valide.

DÉLIBÉRATION N°10 /2019 **AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2019 - EAU**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018 :

Section fonctionnement :

Pour l'année 2018, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 28 243.57€, soit :

Excédent de l'année 2017 : 29 179.12 €

Déficit de l'année 2018 : - 935.55 €

28 243.57 €

Section d'investissement :

Pour l'année 2018, la section d'investissement dégage un résultat de clôture global excédentaire de 25 171.75€

Soit :

Excédent de l'année 2017 : 25 171.75 €

Excédent de l'année 2018 : 0 €

25 171.75 €

Restes à réaliser 2018 : - €

Décide à l'unanimité, de reprendre en report à nouveau, comptes :

- R002 (section fonctionnement) la somme de ... 28 243.57 €

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

- R001 (section investissement) la somme de 25 171.75 €
- R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : - €

DÉLIBÉRATION N°11/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 - EAU

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 :

- en équilibre la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 29 743 € compte tenu du résultat reporté 2018 de 28 243.57€
- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 25 172€, compte tenu du résultat reporté 2018 de 25 171.75 €

| **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, adoptent le budget primitif 2019 ainsi établi.**

DÉLIBÉRATION N°12/2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Commune

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

- Recettes : 186 046.85 €
- Dépenses : 149 312.86 €

Soit un excédent de fonctionnement de 36 733.99 €, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2017 de 577 287.76 €, soit un excédent de clôture global de fonctionnement pour l'année 2018 de 614 021.75 €.

✓ **Pour la section d'investissement**

- Recettes : 32 831.80 €
- Dépenses : 17 897.45 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2018 de 14 934.35 €, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2017 de 31 654.25€, soit un excédent de clôture pour l'année 2018 de 46 588.60 €.

Soit un excédent de clôture global 2018 en fonctionnement et en investissement de 660 610.35€.

Il faut également tenir compte des restes à réaliser fin 2018, d'un montant de 31 000 € en dépenses.

Monsieur le Maire laisse la parole à Warwick Wilkins, doyen d'âge afin de soumettre au vote le compte administratif 2018.

| **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte le compte administratif 2018 de la commune ainsi établi.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

DÉLIBÉRATION N°13/2019 COMPTE DE GESTION 2018 - Commune

Monsieur le maire présente l'état de consommation 2018 fourni par Monsieur le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2018 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

| **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime demande le compte de gestion 2018 de la commune à Monsieur le Receveur de Neufchâtel-en-Bray conforme à l'état de consommation 2018 fourni et le valide.**

DÉLIBÉRATION N°14/2019 AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2019 - Commune

| **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	31 654.25 €		14 934.35 €	- 31 000 € €	- 31 000 €	15 588.60 €
FONCT	577 287.76 €	- €	36 733.99 €			614 021.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	614 021.75 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	614 021.75 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
Excédent de fonctionnement à reporter en 2019 en recette du R002	614 021.75 €

Pour information :

Solde d'investissement hors restes à reprendre en 2019 en recette du R 001..... 46 588.60 €

DÉLIBÉRATION N°15/2019 BUDGET PRIMITIF 2019-Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2019,

- en suréquilibre la section de fonctionnement, en dépenses à 481 000€ et en recettes à 781 700 € compte tenu du résultat reporté 2018 de 614 021.75 €
 - en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 571 350 €, compte tenu du résultat reporté 2018 de 46 588.60 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes adoptent le budget primitif 2019 ainsi établi.

DÉLIBÉRATION N°16/2019 BUDGETISATION DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide que toutes les contributions aux syndicats seront budgétisées : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif communal 2019.

DÉLIBÉRATION N°17/2019 Taux imposition 2019 des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide le taux des taxes locales pour l'année 2019, et vote les taux de variation proportionnelle à 1.000 000 suivants :

- Taxe d'habitation : 12.95%
- Taxe foncière bâti : 8.51%
- Taxe foncière non bâti : 20.00%
- CFE : 11.84%

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Spectacle des 20 ans de la Bibliothèque de Bures-en-Bray
- Lecture du courrier de demande de participation financière sur la construction d'un nouveau centre d'incendie aux Grandes Ventes
- Les compteurs Linky arrivent sur la commune en juillet
- Parterre de fleurs à l'entrée de Bures à garnir
- Discussion sur l'avancement des travaux de sécurisation routière
- Composition du bureau de vote des élections européennes du dimanche 26 mai 2019

CHANGEMENT DE PASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Les Ordures ménagères du 1^{er} et du 8 Mai 2019 seront avancées au MARDI dans la journée.